



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 23 MAI 2024 - N° 2024/39

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} session extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2024

Date d'affichage : 24 mai 2024

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusés : Olivier CHARRON, Claire RAMBEAU-LEGER, Gaëtan BUREAU et Marc LIONARD

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Ludovic GIRARD

OBJET : **SOLURIS – Prise en charge par la commune d'une licence supplémentaire COSOLUCE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le syndicat informatique de Charente-Maritime SOLURIS, a présenté une facture d'un montant de 908,00 euros relative à la licence supplémentaire COSOLUCE pour le SICOM.

Monsieur le Maire demande aux membres l'autorisation de régler cette facture et précise qu'il va demander au SICOM de procéder au remboursement à la commune de cette facture dans les meilleurs délais.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDCE, à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** le paiement par la commune de la facture SOLURIS pour l'année 2024 d'un montant de 908,00 euros,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entamer les démarches auprès du SICOM pour obtenir le remboursement de 908,00 euros,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

